

Extension et Réglementation Thermique 2012

RT2012 et surélévation

Quartier Saint-Charles
75015 PARIS

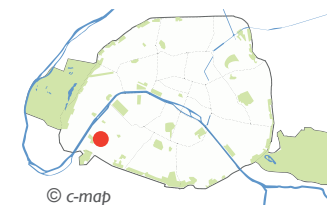
■ CONTEXTE DU PROJET

La question de l'extension dans le résidentiel, individuel ou collectif, répond à plusieurs exigences : créer de la surface habitable en maîtrisant les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées. Pour savoir quelle réglementation thermique appliquer, nous considérerons la surface créée et les différents cas de figures selon que l'on crée plus ou moins de 30% de la SHONRT existante.

Modalités d'application pour extensions à usage autre que maison individuelle		
TAILLE DE L'EXTENSION	< 150 m ²	≥ 150 m ²
<30% de la SHONRT existante	RT existant élément par élément	RT2012
≥30% de la SHONRT existante	RT2012	RT2012

L'extension, ici une surélévation, représente moins de 150m² tout en créant plus de 30% de la SHONRT existante, devra se conformer à la RT2012. Ce projet doit ainsi répondre aux exigences de résultats et de moyens prescrits par

cette réglementation. Le maître d'ouvrage en apportera la preuve en fournissant l'attestation de prise en compte de la RT2012, parmi les pièces complémentaires jointes au dépôt permis de construire.



Rez-de-jardin sur lequel s'érigera la surélévation
© Lanlo & Partenaires Architectes

■ IDENTITÉ

Maître d'ouvrage : Privé
Année de construction : 1963
Usage : habitat individuel
Surface totale SHON :
136 m² dont 66 m² nouveaux
Zone climatique / Altitude : H1a

■ INTERVENANTS

Maître d'œuvre :
LANLO & PARTENAIRES
ARCHITECTES
Bureau d'Études Thermiques :
SÉNOVA

“ L'extension ici présentée fait moins de 150m² tout en représentant plus de 30% de la SHONRT existante, c'est donc bien à la RT2012 qu'elle devra se conformer ”

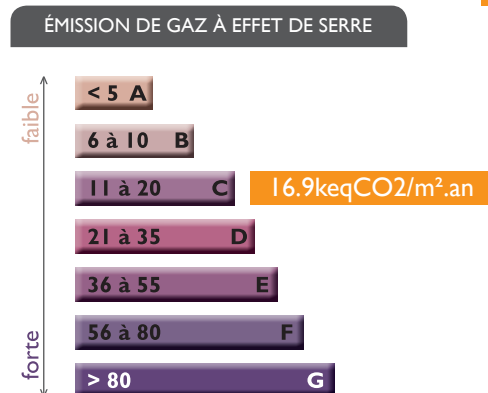
■ RÉALISATION DU PROJET : EXIGENCES DE RÉSULTAT DU PROJET

Pour répondre aux exigences de résultats de la RT2012, un projet doit réunir trois conditions conformes (Cf Tableau de synthèse). Le Bbio, besoin bioclimatique, mesuré en nombre de points, qualifie la performance intrinsèque d'un bâtiment nouveau ou extension. Il intègre l'approche bioclimatique, la compacité, l'isolation, la lumière naturelle etc... Le Cep, consommation en énergie primaire, ne doit pas dépasser une certaine limite, le Cepmax. Enfin pour garantir le confort et limiter le recours aux systèmes de climatisation énergivores, la prise en compte d'une température conventionnelle de confort en été, notée Tic. Le tableau rend compte de la conformité de l'étude thermique. En outre, la RT2012 vient sensibiliser le futur occupant sur les bonnes pratiques d'usage de l'énergie, favorisant la correspondance entre les consommations réelles d'énergie et l'étude thermique produite. ■

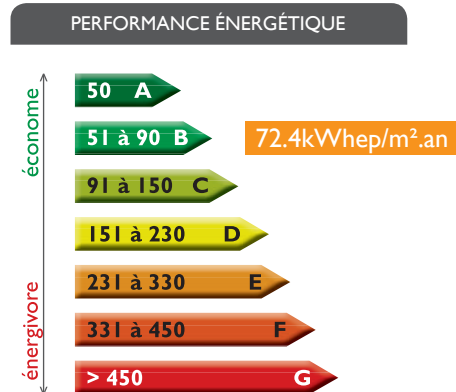
“ Le Bbio, besoin bioclimatique, mesuré en nombre de points, qualifie la performance intrinsèque d'un bâtiment nouveau ou extension. Il intègre l'approche bioclimatique, la compacité, l'isolation, la lumière naturelle etc... ”

	RÉSULTAT DE L'ÉTUDE	VALEUR MAXIMALE RÉGLEMENTAIRE	RÉSULTAT DE L'ÉTUDE
Bbio Coefficient bioclimatique (en points)	65,1	85,6	Conforme
Cep Consommation d'énergie primaire (en kWh/m ² /an)	72,4	73,6	Conforme
Tic Température intérieure conventionnelle atteinte en été (en °C)	33,1	33,6	Conforme

	ÉTAT DES LIEUX	BILAN
Consommation	72.4 kWh Ep/m².an	<ul style="list-style-type: none"> Coût de l'étude thermique avec optimisation : 960 € TTC
Source d'énergie	Électricité Gaz naturel	
Enveloppe	R murs=5.5m ² .K/W R toiture terrasse=5m ² .K/W R rampants= 6.8m ² .K/W	
Équipements	Chaudière gaz à condensation/sonde extérieure et programmeur Ballon thermodynamique sur air extérieur	
Comportement	Attestation de conformité/ suivi des consommations	



Vue sur la surélévation, état projeté. Compacité et approche bioclimatique sont au rendez-vous
© Lanlo & Partenaires Architectes



■ LES POINTS FORTS

- Conformité à la RT2012
- Approche bioclimatique
- Confort d'été
- Création de surface habitable sobre en énergie